

CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 2 octobre 2008
DAUBENSAND - Mairie
20 heures

PROCES-VERBAL

Membres en exercice : 23
Membres présents : 17
Absents excusés : 6

M. Hubert HATSCH donne procuration à M. Jean-Jacques SIEGEL
M. Etienne HARLEPP donne procuration à Mme Marianne HORNY-GONIER
M. Jean-Paul ROTH donne procuration à M. Thierry KETTERLIN
M. Marc-Daniel ROTH donne procuration à Mme Laurence MULLER-BRONN
M. Christian HURTER donne procuration à mme Michèle BISCHOFF
M. Dominique LEHMANN, sans procuration

ORDRE DU JOUR

- Point 1 **FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE** - Séance du 4 septembre 2008.
Approbation du procès-verbal.
- Point 2 **FINANCES – Décisions modificatives.**
- Point 3 **FINANCES – Admissions en non-valeur.**
- Point 4 **PETITE ENFANCE** – Programme de construction du multi-accueil à Boofzheim
– Avenants.
- Point 5 **JEUNESSE** – Contribution 2008 au fonctionnement de la Mission locale de
Sélestat.
- Point 6 **DEVELOPPEMENT LOCAL** - Participation au programme INTERG IV porté
par l'Association Rhin Vivant.
- Point 7 **DEVELOPPEMENT LOCAL – Contrat de territoire** – Enjeux et
méthodologie – Présentation par Francis BRAUN, Directeur de la Maison du
Conseil Général à Sélestat.
- Point 8 **DIVERS** (Communications relatives à l'activité des instances dans
lesquelles siègent des représentants de la Communauté de Communes...).

Madame la Présidente ouvre la séance et salue les délégués présents. Elle remercie Monsieur Francis BRAUN, Directeur de la Maison du Conseil Général à Sélestat, Monsieur Etienne LEMARIGNIER, *Trésorier*, ainsi que le représentant de la presse locale de leur présence.

Après avoir donné lecture des procurations, elle propose le report des points 4 et 6 à un prochain Conseil de Communauté. Cette proposition est approuvée.

Point 1

FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE - Séance du 4 septembre 2008 - Approbation du
procès-verbal.

Le PV est adopté à l'unanimité.

Point 2

FINANCES – BUDGETS PRIMITIFS 2008 – Décisions modificatives.

BUDGET AMENAGEMENT

Un montant global de 160 000 € a été inscrit au budget primitif (compte 2145) pour la réalisation de travaux de voirie (BOOFZHEIM : réfection de la voirie d'accès au multi-accueil et déchetterie, aménagement du carrefour ; réfection du chemin vicinal Daubensand-Rhinau).

La réfection de la voirie d'accès au multi-accueil et déchetterie a été réalisée sous maîtrise d'ouvrage Communauté de Commune s'agissant d'une voirie d'intérêt communautaire.

La réfection du chemin vicinal Daubensand-Rhinau a été réalisée sous maîtrise d'ouvrage déléguée et doit donc être imputée sous au chapitre 45 « *comptabilité distincte rattachée* » au compte 458107 « *opérations d'investissement sous mandat – chemin vicinal Daubensand-Rhinau* ». S'agissant d'une opération sous mandat, il convient également d'ouvrir un compte en recettes crédité du même montant.

sens	art.	libellé	montant dép.	montant rec.
dép	2145	Construction sur sol d'autrui	- 160 000,00	
dép	2151	Réseau de voirie	79 000,00	
dép	2152	Installation de voirie	81 000,00	
dép	458107	Chemin vicinal D-R	100 000,00	
rec	458207	Chemin vicinal D-R		100 000,00
dép.	4581	Opération sous mandat	- 43 000,00	
dép	458105	Opération sous mandat	18 000,00	
dép	458106	Opération sous mandat	25 000,00	

BUDGET DEVELOPPEMENT LOCAL

Ces DM ont pour objet de tenir compte, à la fois, des ajustements rendus nécessaires par l'évolution des intérêts dus au titre des taux variables et les débloques de fonds dans le cadre du contrat de prêt de 950 000 € contractés avec la Banque populaire en 2007 pour le financement des multi-accueils.

sens	art.	libellé	montant dép.	montant rec.
dép	1641	Emprunts en euros	30 000,00	
dép	21318	Autres bâtiments	- 30 000,00	
dép	66111	Intérêts des emprunts	15 000,00	
dép	022	Dépenses imprévues	- 15 000,00	

BUDGET AFFAIRES SCOLAIRES

Cette DM a pour objet de permettre l'amortissement de biens complémentaires inscrits à l'inventaire.

sens	art.	libellé	montant dép.	montant rec.
dép	6811-042	Dotation aux amortissements	4 623,13	
dép	022	Dépenses imprévues	- 4 623,13	
rec	28183-040	amortissement		4 623,13
dép	2183	Matériel informatique	4 623,13	

BUDGET ORDURES MENAGERES

Chaque lancement de procédure de prélèvement automatique occasionne le paiement d'une commission imputé au 668. Dans la perspective de l'émission des prochaines factures, il conviendrait d'abonder ce compte de 200 €.

sens	art.	libellé	montant dép.	montant rec.
dép	673	Titres annulés /exercices ant.	- 200,00	
dép	668	Autres charges financières	200,00	

Après délibération, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité, d'approuver ces décisions modificatives.

Point 3

FINANCES – BUDGET PRINCIPAL et BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES –
Admission en non-valeur.

Monsieur le Trésorier a produit le 22 septembre dernier deux « certificats d'irrecouvrabilité » recensant les redevables suivants qui restent débiteurs, à ce jour, sur le Budget principal (au titre de l'assainissement) et sur le budget annexe Ordures Ménagères.

Une copie de ces documents - précisant les noms de ces redevables, leur commune de domiciliation et le motif d'irrecouvrabilité de leur créance - a été transmis à chacun des délégués en annexe au projet de délibération.

Le montant total des créances irrecouvrables est de

- 2 332,46 € pour le budget principal (assainissement – exercices 2005 à 2007) ;
- 2 269,02 € pour le budget annexe ordures ménagères (exercices 2003 à 2007)

Compte tenu des poursuites engagées et de l'impossibilité établie - par exploit d'huissier - de recouvrer ces sommes, Monsieur le Trésorier sollicite leur admission en non-valeur au titre de l'exercice 2008.

Après délibération, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité, d'admettre ces créances en non-valeur pour un montant de .

- **2 332,46 € pour le budget principal (assainissement – exercices 2005 à 2007) ;**
- **2 269,02 € pour le budget annexe ordures ménagères (exercices 2003 à 2007).**

Point 4

PETITE ENFANCE – Programme de construction du multi-accueil à Boofzheim – Avenants.

Examen reporté à une prochaine séance

Point 5

POLITIQUE JEUNESSE – FINANCES - Mission locale de Sélestat et environs. –
Subvention 2008.

Installée à Sélestat, la Mission locale de Sélestat et environs a vocation à accueillir et aider les jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire avec ou sans qualification, dans leur insertion professionnelle et sociale (vie quotidienne, logement, santé...). Elle travaille en étroite partenariat avec l'Agence locale pour l'Emploi et d'autres organismes sociaux.

Son territoire de compétence s'étend approximativement sur l'ensemble de l'arrondissement de Sélestat et le secteur de Sainte-Marie-aux-Mines, étant toutefois précisé que celui d'Erstein dépend d'une antenne locale de la Mission locale de Strasbourg. Des permanences décentralisées sont régulièrement organisées à Barr, Andlau, Marckolsheim, Sundhouse, Fouchy, Villé, Benfeld ainsi qu'à Rhinau.

Les jeunes de notre Communauté de Communes peuvent ainsi bénéficier des services de cette structure pour élaborer un projet professionnel, construire un parcours qualifiant ou encore trouver des conseils pour résoudre leurs problèmes de vie quotidienne... Une conseillère est à leur écoute et peut les recevoir au siège de la Communauté de Communes tous les premiers lundis du mois de 14 à 17 heures.

La structure juridique support de la Mission locale de Sélestat et environs est une association de type 1901. Son budget est essentiellement alimenté par des subventions de l'Etat et des différentes collectivités territoriales partenaires.

Notre Communautés de Communes adhère depuis 2003 à cette association et participe à son fonctionnement par une cotisation annuelle restée équivalente à 0,55 €/habitant. Son montant, **4 828 € pour 2008**, a été intégré à nos prévisions budgétaires 2008.

Après délibération, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité, d'approuver l'attribution de cette subvention de 4 828 € à la Mission Locale de Sélestat.

Point 6

DEVELOPPEMENT LOCAL – TOURISME – Association RHIN VIVANT- Participation de la Communauté de Communes au programme d'actions

Examen reporté à une prochaine séance

Point 7

DEVELOPPEMENT LOCAL – Contrat de territoire – Enjeux et méthodologie – Présentation par Francis BRAUN, *Directeur de la Maison du Conseil Général à Sélestat.*

Monsieur Francis BRAUN présente le dispositif « Contrat de territoire » qui prend la suite des « charte de développement » qui étaient cosignées avec le Département. Pour l'essentiel, la nouveauté des contrats de territoire réside dans le fait que seront recherchés et retenus des projets s'inscrivant dans les objectifs partagés (Département et Communautés de Communes) et qu'ils recenseront l'ensemble des projets, y compris ceux des communes et établissements publics présents sur les territoires.

La procédure est assez longue, nécessitant des réunions de concertations et d'échanges avec l'ensemble des acteurs du terrain et les représentants du Département. Compte tenu de la similitude des enjeux avec le territoire voisin de la Communauté de Communes de Benfeld et environs, il est proposé que l'élaboration soit commune, sachant que chacune des intercommunalités négociera son propre contrat. L'autre intérêt, pour la CdC du Rhin, serait de pouvoir signer dans des délais plus rapprochés ce document contractuel.

Madame la Présidente indique avoir déjà échangé sur cette question avec son collègue Président de la Communauté de Communes de Benfeld et Environs et qu'elle a bon espoir qu'une telle collaboration puisse s'établir.

Point 8

DEVELOPPEMENT LOCAL – TOURISME – Demande d'augmentation des crédits alloués à l'Office du tourisme.

Madame Laurence MULLER-BRONN a été saisi par Monsieur Roland CHRIST, *Président de l'Association Pour la Promotion du Tourisme dans le Ried*, d'une demande d'augmentation de la subvention annuelle versée par la Communauté de Communes pour le bon fonctionnement de l'Office intercommunal de Tourisme. Cette demande (18 000 €) est essentiellement motivée par le souhait de pouvoir embaucher, à temps non complet, une personne jusque là stagiaire, et être ainsi à même de pouvoir continuer à développer les activités de l'Office.

Madame Marianne HORNY-GONIER rappelle que la Communauté de Communes avait déjà fait un effort important en augmentant de 40 % environs sa subvention en 2006. Il avait été alors convenu que cela était un maximum que l'on entendait verser et qu'il fallait poursuivre à budget constant.

Madame Laurence MULLER-BRONN considère par ailleurs que proposer un temps non complet (60 %) à une jeune de 22 ans n'est pas une bonne idée.

Tout en saluant la qualité du travail rempli par l'équipe de l'Office de tourisme, Madame la Présidente confirme les propos de Madame HORNY-GONIER et s'interroge sur l'opportunité d'une nouvelle augmentation de l'ordre de 18 000 €.

Elle propose de mettre aux voix cette demande qui recueille un vote négatif.

Point 9

DIVERS

• Communications relatives à l'activité des instances dans lesquelles siègent les représentants de la Communauté de Communes...

Monsieur André KLUMB, administrateur du SDEA, donne des informations concernant le projet de budget 2009 de notre périmètre.

Le budget s'équilibrerait en section d'exploitation à 955 976 € et en section d'investissement à 4 543 550 €, dont 3 882 000 € prévus pour la seule station d'épuration à Gerstheim.

S'agissant des tarifs de la redevance d'assainissement, la part fixe devrait passer de 48,60 € à 60 € HT/an et la part variable de 0,95 € à 1 € HT/m³ soit un coût de l'eau estimé à 4,01 € TTC/m³.

Plus aucune prise de parole n'étant demandée, la séance est levée à 22h10.

Lu et approuvé,

La Présidente,

Danièle MEYER :

Les Vice-Présidents,

André
KLUMB:

Marianne
HORNY-GONIER:

Laurence
MULLER-BRONN:

Jean-Jacques
SIEGEL :

Les membres,

Bertrand ANDNA :

Michèle BISCHOFF :
absente

René DEMANGE :

Mohamed EL ARBAOUI:

Valérie FUCHS :

Gilbert GEORGES:

Etienne HARLEPP :
absent

Hubert HATSCH :
absent

Christian HURTHUR :
absent

Thierry KETTERLIN :

Eric KLETHI :

Dominique LEHMANN :
absent

Claudine MEYER :

Patricia NOVI :

Marc-Daniel ROTH :
absent

Jean-Paul ROTH :
absent

Rémy SCHENK :

Raymond SIEGWALT: